

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Grand-duché de luxembourg

Dépôt :

Gilles BAUM (DP)

Luxembourg, le 13 octobre 2022 Débat sur l'état de la nation

2 MOTION

La Chambre des Députés,

- Considérant le discours sur l'état de la Nation, prononcé en date du 11 octobre 2022, et la présentation du budget de l'État pour l'année 2023 ;
- Considérant que le Luxembourg traverse une période, marquée par une insécurité et incertitude à l'échelle mondiale ;
- Considérant les incertitudes importantes entourant l'évolution future de la croissance économique, et partant, des dépenses et recettes budgétaires ;
- Rappelant les dépenses budgétaires extraordinaires du gouvernement afin de soutenir les ménages, les entreprises et les indépendants s'élevant à 5,5 milliards d'euros depuis le début de la pandémie et qui incluent les initiatives suivantes :
 - le programme de stabilisation de mars 2020, qui a représenté un soutien financier conséquent pour les ménages, les entreprises et les indépendants faisant face à la pandémie;
 - le programme de relance dit « Neistart Lëtzebuerg » de mai 2020 visant à relancer l'économie luxembourgeoise ainsi qu'à favoriser les transitions écologique et numérique, tout en mettant l'accent sur la cohésion sociale et la promotion d'un cadre économique moderne et attrayant;
 - les mesures dites du « Energiedësch » du 28 février 2022 s'adressant aux ménages les plus vulnérables;
 - les paquets de mesures prévues dans les accords tripartite du 31 mars 2022 et du 28 septembre 2022 ayant une envergure historique et répondant à l'objectif de garantir la paix sociale au Luxembourg en limitant l'impact de l'inflation sur les ménages et les entreprises, ceci notamment par le biais de la limitation de la hausse du prix de gaz à +15%, de la stabilisation des prix de l'électricité et par la baisse temporaire de certains taux de TVA d'un pourcent;
- Considérant que ces mesures ont eu un effet considérable sur les finances publiques mais que ces paquets de mesures étaient néanmoins indispensables afin de sauvegarder des emplois et d'atténuer l'impact économique et social pour les ménages et entreprises;

- Relevant l'annonce de mesures fiscales ciblées au bénéfice des personnes physiques les plus vulnérables, dont notamment l'ajustement du crédit d'impôt monoparental et l'adaptation du crédit d'impôt salaire social minimum;
- Relevant que les investissement publics continuent de se situer à des niveaux historiquement élevés :
- Notant que le projet de loi n° 8080 table sur un ratio de la dette publique par rapport au PIB allant de 24,6% en 2023 à 29,5% en 2026 ;
- Relevant l'importance de poursuivre une politique budgétaire responsable, afin de préserver la soutenabilité des finances publiques et le maintien de la notation AAA;
- Considérant les efforts du Luxembourg afin de réduire les émissions des gaz à effet de serre, de développer les énergies renouvelables et d'accélérer la transition énergétique ;
- Considérant les résultats de l'étude indépendante de l'OCDE sur la gestion de crise pendant la pandémie ;
- Considérant la résilience de notre système de la santé face à la crise du COVID 19;

Invite le Gouvernement

- à poursuivre les travaux ayant comme objectif une réforme fiscale ;
- à poursuivre ses efforts en vue de la préservation d'un environnement compétitif, propice à l'attraction et à la rétention de jeunes talents et profils hautement qualifiés ;
- à continuer de suivre de près l'évolution budgétaire et, en cas de marge de manœuvre budgétaire suffisante, procéder à une adaptation socialement échelonnée du barème ou à des mesures équivalentes ;
- à maintenir une politique d'investissement ambitieuse afin d'assurer la prospérité de notre économie et de préserver la qualité de vie des gens ;
- à poursuivre ses efforts en vue d'accélérer l'implantation de technologies permettant à la fois de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles, de rester économiquement compétitif et d'atteindre nos objectifs climatiques pour 2030 ;
- à continuer d'investir systématiquement, en tant qu'acteur public, dans le logement abordable :

- à tenir compte des recommandations de l'étude de l'OCDE afin de préparer le pays encore mieux aux défis et risques d'une pandémie future.

Gilles BAUT

4. (RUCHTE.

Diena BERNARY

A. BAULER